

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

RAPPORT N° 170615-37-SOC-

le 21 JUIN 2017

**CONVENTION « ANIMATION LOCALE EN SANTE PUBLIQUE »
ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER D'OLORON ET LA CCPOVHB**

Mme BERGES précise que l'élaboration du Contrat Local de Santé Oloron – Haut Béarn, signé le 18 décembre 2014, s'inscrit dans la continuité de la mission de concertation et de coordination territoriale de santé impulsée par le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron – Haut Béarn depuis 2012.

Dans ce cadre, une fiche action proposée par le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie a été travaillée et validée pour la mise en place d'une animation locale en santé publique. Après réflexion, le territoire a fait le choix de travailler autour d'une co-animation entre le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron – Haut Béarn et le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie depuis 2015.

Une convention liant le Centre Hospitalier avec la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn au titre de l'année 2017 doit être signée sur la base des précédents accords.

Cette convention, ci-annexée, a pour objet de définir la mise en œuvre ainsi que les modalités spécifiques d'intervention pour l'année 2017 d'une équipe d'animation territoriale en Santé composée de la Coordinatrice Territoriale de Santé Haut Béarn de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (dont le territoire d'intervention couvre également par convention la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau) et d'une Cadre de Santé du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention avec le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie portant sur l'animation locale en santé publique pour l'année 2017.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

le 21 JUN 2017

REÇU
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

